

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 8

Rubrik: Agenda

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENDA

Tout savoir sur le calendrier et sur le programme de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

Pour ne rien manquer

Ordre du jour provisoire

Conformément à l'article 5 du Règlement de la Conférence, le programme et l'ordre du jour provisoire sont établis par la Commission permanente.

Cérémonie d'ouverture

(23 octobre, 15 h)

- Discours d'ouverture
- Lecture solennelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge

Première séance plénière

(23 octobre)

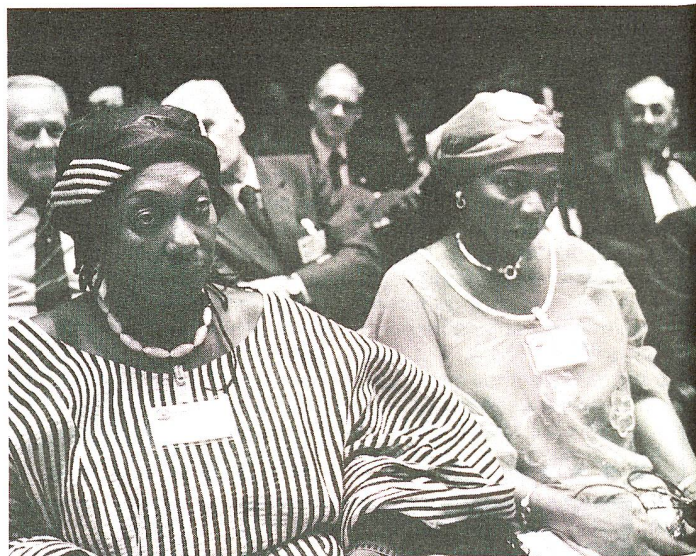
1. Election du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints de la Conférence et du Comité de rédaction de la Conférence sur proposition du Conseil des Délégués.

2. Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués.
3. Désignation des Commissions de la Conférence:
Commission I: Droit international humanitaire
Commission II: Commission générale.
4. Ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.
5. Rapport du Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.

Deuxième séance plénière et suivantes

(30 et 31 octobre)

1. Election des membres de la Commission permanente.
2. Rapports des Commissions



- I et II et adoption des résolutions et recommandations.
3. Lieu et date de la XXVI^e Conférence internationale.

Commission I: Droit international humanitaire

1. Election du Président, du Vice-président, du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction.
2. Respect du Droit international humanitaire.
 - 2.1 Rapport d'activité du CICR, y compris les suites données aux résolutions suivantes de la XXIV^e Conférence internationale:
 - III: «Application de la IV^e Convention de Genève du 12 août 1949»;
 - IV: «Activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits armés»;
 - VI: «Respect du Droit international humanitaire et des principes humanitaires et soutien aux activités du Comité international de la Croix-Rouge».

- 2.2 Etat des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, y compris les suites données à la Résolution VII de la XXIV^e Conférence internationale.

- 2.3 Identification des moyens de transport sanitaire, y compris les suites données à la Résolution VIII de la XXIV^e Conférence internationale.

- 2.4 Diffusion du Droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge, y compris les suites données à la Résolution X et à la Résolution XI «Cours internationaux sur le Droit de la guerre» de la XXIV^e Conférence internationale.

- 2.5 Torture, y compris les suites données aux Résolutions XIV (Torture) et XV (Assistance aux victimes de la torture) de la XXIV^e Conférence internationale.

- 2.6 Suites données à d'au-

Programme général*

(Heures de réunion:

9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h)

Réunions précédant la Conférence

mardi	14 octobre	
mercredi	15 octobre	réunions préparatoires, groupes de travail, commissions, etc.
jeudi	16 octobre	
vendredi	17 octobre	
samedi	18 octobre	réunions de la Ligue (Conseil exécutif, Assemblée générale, etc.)
dimanche	19 octobre	selon programme spécial
lundi	20 octobre	
mardi	21 octobre	Conseil des Délégués
mercredi	22 octobre	réunions spéciales

Conférence proprement dite

jeudi	23 octobre	cérémonie d'ouverture de la Conférence (15 h), première séance plénière, réception
vendredi	24 octobre	
samedi	25 octobre	réunions des Commissions
dimanche	26 octobre	excursions
lundi	27 octobre	
mardi	28 octobre	réunions des Commissions
mercredi	29 octobre	pas de réunions, journée réservée à la préparation des rapports
jeudi	30 octobre	séances plénières
vendredi	31 octobre	séance de clôture

*extrait du «Manuel du délégué»

A PROPOS DE LA PAGE DE COUVERTURE...

A l'occasion de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, les PTT suisses éditent un timbre, dont nous publions le dessin original en page de couverture, exécuté par le graphiste lausannois Pierre Bataillard. La partie gauche hérissée de pointes symbolise l'agressivité de notre époque, la partie droite, en revanche, figure le calme et l'œuvre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur de l'humanité.

Ce timbre, de format 36x26 mm, peut être obtenu auprès des services philatéliques des PTT jusqu'au 30 septembre ou dans les offices de poste jusqu'au 28.2.1987. Une enveloppe spéciale peut être également obtenue au prix de 40 c. auprès des services philatéliques des PTT suisses.



tres résolutions de la XXIV^e Conférence internationale, notamment aux Résolutions V (Lutte contre la piraterie), IX (Armes classiques) et XIII (Désarmement, armes de destruction massive et respect des non-combatants).

3. Recherche et réunion des familles.
 - 3.1 Information sur les activités de l'Agence centrale de recherche, y compris les suites données aux Résolutions I (Port d'une plaque d'identité) et II (Disparitions forcées ou involontaires) de la XXIV^e Conférence internationale.
 - 3.2 Activités de recherche des Sociétés nationales.
4. Divers.

**Commission II:
Commission générale**

1. Election du Président, du Vice-président, du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction.
2. Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.
 - 2.1 Projet de Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
 - 2.2 Projet de Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
3. Révision du Règlement sur l'usage de l'emblème

(suites données à la Résolution XII de la XXIV^e Conférence internationale).

4. Financement:
 - 4.1 du CICR par les gouvernements (suites données à la Résolution XVII de la XXIV^e Conférence internationale)
 - 4.2 du CICR par les So-

ciétés nationales (suites données à la Résolution XVIII de la XXIV^e Conférence internationale)

- 4.3 des programmes de la Ligue par les gouvernements par l'intermédiaire des Sociétés nationales.
5. La Croix-Rouge internationale et les réfugiés, y compris les suites données à la Résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale.
6. Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence:
 - 6.1 Politique nutritionnelle.
 - 6.2 Fournitures médicales.
 - 6.3 Opérations de secours, y compris «Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre».
7. Développement des Sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement (suites données à la Résolution XXV de la XXIV^e Conférence internationale).
8. Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue, y compris

les suites données aux Résolutions XXII, XXIV et à la Décision IV de la XXIV^e Conférence internationale.

9. Suites données aux autres résolutions de la XXIV^e Conférence internationale, notamment aux Résolutions XIX (Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge), XX (Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales), XXII (Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté), XXVI (Rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (Année internationale des handicapés).
10. Questions diverses. □

ACTIO

N° 8 Octobre 1986 95^e année

Rédaction
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne
N° de compte de chèques 30-877
Téléphone 031 667 111
Télex 911 102

Rédacteur en chef
et édition suisse alémanique
Lys Wiedmer-Zingg

Edition française
Bertrand Baumann

Edition italienne
Francesco Mismirigo
Editeur
Croix-Rouge suisse

Administration et impression
Vogt-Schild SA
Dornacherstrasse 39, 4501 Soleure
Téléphone 065 247 247
Télex 934 646

Annonces
Vogt-Schild Service d'annonces
Kanzleistrasse 80, case postale
8026 Zurich
Téléphone 01 242 68 68
Télex 812 370

Abonnement annuel: Fr. 32.—
Etranger: Fr. 38.—
Prix au numéro: Fr. 4.—
Paraît dix fois par an,
avec deux numéros doubles
(janvier/février et juillet/août)

**Bulletin à découper et à nous retourner sous enveloppe à:
Actio, Croix-Rouge suisse, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne**

Bulletin d'abonnement pour particuliers

Je désirerais connaître *Actio* et vous prie de m'envoyer, sans engagement de ma part, un numéro.

Prénom

Je souscris un abonnement annuel à *Actio* au prix de Fr. 32.—.

Nom

Adresse

Cocher ce qui convient s.v.p.

